

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION BILLETTERIE SPECTACLES ET MANIFESTATIONS

Régie personnalisée centre culturel et sportif (RPCCS), Le Cairn
 Adresse : 180 rue des écoles 38250 Lans-en-Vercors / 04 76 95 50 05 / contactlecairn@lansenvercors.fr
 Régie d'une collectivité locale à caractère administratif - APE : 8412Z
 Identifiant SIREN :200 051 332,
 Licences d'entrepreneur de spectacles en cours de renouvellement

ci-après dénommée "La RPCCS"

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

L'achat de billets aux points de vente ou à distance sur le site de billetterie du Cairn www.billetterie-lecairn.mapado.com implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente par le client.

ARTICLE 2 – LIEUX DE VENTE

Les billets de spectacles et de manifestations peuvent être achetés :

- au guichet du Cairn
- aux bureaux d'information touristique de Lans en Vercors, Autrans et Méaudre
- à distance sur les sites de billetterie du Cairn www.billetterie-lecairn.mapado.com et www.festivaljeunesbobines.mapado.com

Les cartes abonnés peuvent être achetées :

- au guichet du Cairn

ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ

Les réservations de billets spectacles et de manifestations s'effectuent en temps réel, après acceptation du paiement. Seule l'acceptation du paiement vaut validation de la vente et entraîne l'édition des billets.

ARTICLE 4 – TARIFS

Différents types de tarifs sont proposés selon les types de spectacles et la situation du client. Les tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

TARIFS						
Carte abonné	Tarif unique					
	10,00 €					
Tous spectacles	Plein	Réduit	Abonné	Enfant -12 ans	Accueils de loisirs Groupes enfants et/ou adolescents dans le cadre d'un partenariat spécifique	Spécial Hébergeurs
1	25,00 €	23,00 €	20,00 €	18,00 €	18,00 €	16,00 €
2	20,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	14,00 €	12,00 €
3	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €	12,00 €	10,00 €
4	16,00 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €
5	12,00 €	10,00 €	10,00 €	8,00 €	8,00 €	6,00 €
6	10,00 €	8,00 €	8,00 €	6,00 €	6,00 €	5,00 €
Spectacles familiaux	8,00 €	6,00 €	6,00 €	5,00 €	3,00 €	3,00 €
Spectacles très jeune public	Tarif unique					
	5,00 €					

Bénéficiaires du tarif réduit :

- Jeunes de 12 à 17 ans,
- Étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant,
- Demandeurs d'emploi, sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois,
- Personnes en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif,
- Accompagnateur d'une personne en situation de handicap, si le handicap le nécessite,
- Bénéficiaires de minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif,
- Comités des œuvres sociales, comités d'entreprises ou assimilés, conventionnés avec la RPCCS

- Détenteur d'un forfait de ski du jour du spectacle, dans le cadre d'opérations ponctuelles.

Bénéficiaires du tarif abonné :

- Détenteur de la carte abonné de la saison culturelle en cours.

Bénéficiaires du tarif enfants :

- Enfants de moins de 12 ans.

Bénéficiaires du tarif spécial :

Famille hébergeant un ou plusieurs membres d'une équipe artistique :

Projet avec un seul spectacle :

1 invitation par membre de la famille (parents et enfants) pour le spectacle concerné par le projet

Projet avec plusieurs spectacles :

1 invitation par membre de la famille (parents et enfants)

1 billet tarif spécial par membre de la famille (parents et enfants)

Conditions de gratuité :

- Enfants de moins de 2 ans : aucun billet n'est délivré pour les enfants de moins de 2 ans, qui devront être assis sur les genoux des adultes qui les accompagnent. Les familles souhaitant mobiliser un fauteuil pour installer un cosy devront s'acquitter d'une place au tarif enfant. Les familles présentes avec un enfant de moins de 2 ans devront se faire connaître à la billetterie avant leur entrée en salle.

- Les bénévoles se mobilisant pour l'accueil, la billetterie, le montage-démontage, l'élaboration des repas ou la mise en place du catering ou toute autre mission nécessaire à la mise en œuvre d'un spectacle.

- Les partenaires de la RPCCS, dans le cadre des actions développées conjointement.

- Les journalistes, dans le cadre de la couverture médiatique de la saison culturelle.

- Les compagnies ou groupes programmés, dans les conditions prévues par convention ou contrat de cession.

- Les professionnels, partenaires et acteurs culturels, dont le concours est nécessaire au fonctionnement de la structure, à la promotion de la saison culturelle ou à son rayonnement.

→ La direction de la structure est mandatée par le conseil d'administration pour veiller à une utilisation raisonnée et stratégique de la gestion des invitations, dans la limite maximale de 20 % de la jauge d'un spectacle et de 15 % sur l'ensemble de la saison.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Le paiement est exigible à la commande et doit être effectué en euros.

5.1 Moyens de paiement

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

- au guichet du Cairn : espèces, chèques, cartes bancaires, pass culture, pass culture découverte (département de l'Isère), pass région
- aux bureaux d'information touristique de Lans en Vercors, Autrans et Méaudre : espèces, chèques, cartes bancaires
- à distance sur les sites de billetterie du Cairn www.billetterie-lecairn.mapado.com et www.festivaljeunesbobines.mapado.com : cartes bancaires

5.2 Sécurisation des paiements par carte bancaire en vente à distance :

Pour l'achat à distance sur le site www.billetterie-lecairn.mapado.com, le paiement en ligne est sécurisé par Payline. Il est précisé que le numéro de la carte bancaire saisi au moment du paiement la réservation par le client est utilisé uniquement par le site de télépaiement qui assure la transaction.

ARTICLE 6 – BILLET / JUSTIFICATIF DE VENTE

Le billet constitue un justificatif de vente.

Pour tout achat dans un point de vente, le ou les billets sont remis en main propre à l'acheteur.

Pour tout achat à distance sur le site www.billetterie-lecairn.mapado.com, le ou les billets sont instantanément envoyés par email à l'acheteur après acceptation de son paiement pour permettre une impression ou téléchargement sur smartphone par le client.

ARTICLE 7 – CONTRÔLES

7.1 Contrôle des billets

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés par le client est réalisé lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables. Les informations y figurant ainsi que le QR code doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et considérés comme non valables.

Les bénéficiaires de tarifs réduits, du tarif abonné ou de gratuité doivent obligatoirement présenter un justificatif avec leur billet au moment du contrôle le jour de l'évènement.

ARTICLE 8 – RESPECT DES MESURES SANITAIRES

Afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, la RPCCS a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires. Toute personne procédant à l'acquisition d'un billet de spectacle est tenue de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, elle s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales, ainsi que les pictogrammes les complétant le cas échéant, qui lui seront transmises et dispensées par le personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

L'usage du billet peut être soumis à des restrictions d'accès.

ARTICLE 9 – ANNULATION, REPORT ET REMBOURSEMENT

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, sauf dans les conditions décrites ci-dessous.

9.1 Annulation ou report d'un spectacle

En cas d'annulation ou de report d'un spectacle, la RPCCS s'engage à rembourser les billets vendus au client ou reporter les billets sur un autre spectacle du même montant, qui devra s'adresser directement au Cairn pour connaître les modalités de remboursement.

Il est précisé que les bureaux d'information touristique ne pourront procéder à aucun remboursement auprès des clients détenteurs de billets pour un spectacle annulé ou reporté et que les remboursements seront assurés par la RPCCS.

9.2 Restrictions sanitaires - Dispositions particulières au Covid-19

Des restrictions sanitaires peuvent être mises en place pour répondre aux exigences réglementaires de lutte contre le Covid-19.

Dans le cas où le détenteur d'un billet serait positif au Covid-19 ou cas contact avéré et justifié, il pourra être procédé au remboursement du billet.

Un justificatif médical sera demandé à l'appui de la demande de remboursement.

9.3 Restrictions médicales ou urgence avérées

En cas de maladie grave, d'hospitalisation, d'une situation d'urgence ou de force majeure, il pourra être procédé au remboursement des billets vendus.

Un justificatif sera demandé à l'appui de la demande de remboursement.

9.4 Conditions de remboursement

Les remboursements seront réalisés par virement bancaire, après transmission d'un RIB.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la Régie personnalisée centre culturel et sportif, 180 rue des écoles 38250 Lans en Vercors, responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de la vente de billets de spectacles. Afin de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, la Régie personnalisée centre culturel et sportif prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées conformément aux dispositions légales applicables.

Traitements effectués :

- Création d'un compte client et traitement de la commande :

Base juridique : exécution d'un contrat.

Durée de conservation : données du compte client : 3 ans après la date de dernière utilisation

Données de facturation : 10 ans.

Données bancaires : le site www.billetterie-lecairn.mapado.fr de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif utilise un système de paiement en ligne sécurisé. Les données confidentielles sont saisies via l'interface bancaire fournie par Payline. Elles sont transmises cryptées via le protocole SSL et ne transitent pas par les serveurs du site web du centre culturel Le Cairn, d'où une parfaite confidentialité des données.

- Réponse aux demandes de renseignements et réclamations par formulaire de contact :

Base juridique : intérêt légitime.

Durée de conservation : le temps de la durée de traitement et au maximum 1 an.

- Envoi aux clients d'offres promotionnelles, informations sur les activités du centre culturel et sportif Le Cairn :

Vous recevez des informations du centre culturel et sportif :

- En tant que client, dans le cadre de la relation contractuelle

Base juridique : intérêt légitime.

Durée de conservation : 3 ans à compter de la collecte des données. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de 3 ans si le client l'accepte,

- En tant qu'inscrit à la newsletter

Base juridique : consentement

Durée de conservation : les données sont conservées pour la durée de votre inscription.

Vous pouvez vous opposer à tout moment à ces traitements à l'aide du lien inclus dans le mail d'envoi.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif et n'est transmis à aucun tiers, à l'exclusion de ses sous-traitants dans le respect du RGPD. Les données ne sont ni vendues, ni utilisées à d'autres usages, ni transférées hors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif : contactlecairn@lansenvercors.fr

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la Régie personnalisée centre culturel et sportif, dans un délai d'un mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : Régie personnalisée centre culturel et sportif, 180 rue des Écoles, 38250 Lans en Vercors.

A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Seule la version Française des présentes CGVU fait foi. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre au droit français.